

définition : « *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent ou se consomment les richesses.* » Say dit ensuite : « L'objet de l'économie politique semble avoir été restreint jusqu'à la connaissance des lois qui président à la formation, à la distribution et à la consommation des richesses. C'est ainsi que je l'ai considérée moi-même dans mon traité d'économie politique. Cependant on peut voir tout dans la société, qu'elle se trouve embrasser le système social tout entier. »

J.-B. Say a dit encore : « L'économie politique est la science qui traite des intérêts de la société... Sous cequel gouvernement que vivent les nations, quelques climats qu'elles habitent, elles subsistent, s'entretiennent suivant les lois naturelles ou les faits se lient à leurs causes et à leurs résultats. C'est cet enchaînement qui tient à la nature des choses que l'économie politique fait connaître. On a pu remarquer que dans l'économie générale de la société nous sommes soumis à une somme de maux dont les éléments sont compris dans les sacrifices et les dépenses nécessaires pour acquérir une somme de biens que l'on peut représenter par une certaine quantité, une certaine somme de richesses. La science économique consiste à savoir les apprécier et à connaître les moyens d'augmenter les uns et de diminuer les autres. »

Voici enfin une dernière note de Say, trouvée après sa mort dans ses papiers : « L'économie politique est la science des intérêts de la société, et comme toutes les sciences véritables, elle est fondée sur l'expérience, dont les résultats, groupés et rangés méthodiquement, sont devenus des principes, des vérités générales. »

Storch s'exprime ainsi : « L'économie politique est la science des lois naturelles qui déterminent la prospérité des nations, c'est-à-dire leur richesse et leur bien-être. Malhus dit que l'économie politique consiste dans les recherches sur la production et la consommation de tout ce que l'homme désire comme utile et agréable. »

Pour Mac Culloch, « l'économie politique est la science des lois qui président à la production, à la distribution et à la consommation des produits matériels qui ont une valeur échangeable et qui sont nécessaires, utiles ou agréables à l'homme. »

L'Académie française définit l'économie politique « une science qui traite de la formation, de la distribution et de la consommation des richesses. »

L'Encyclopædia americana voit dans l'économie politique « une science qui traite des causes générales de la production, de la distribution et de la consommation des choses qui ont une valeur échangeable, et des effets de cette production, de cette distribution et de cette consommation sur la richesse et le bien-être d'une nation. L'économie politique ne s'attache qu'aux causes générales qui influent sur les agents de production ou les moyens productifs d'une nation, c'est-à-dire à la faculté et aux ressources qu'elle possède pour créer des produits d'une valeur échangeable. Ainsi la constitution du gouvernement, les lois, les institutions judiciaires, sociales et financières, les écoles, la religion, les mœurs, le sol, la position géographique, le climat, les arts, en tant que ces circonstances influent sur le caractère et la condition d'un peuple, relatives à la richesse publique, en d'autres termes, à la production, à la distribution et à la consommation des choses utiles et agréables à la vie, sont du ressort de l'économie politique. C'est donc, sans contradiction, une science d'un caractère élevé et libéral, qui si elle ne s'identifie pas avec la politique, y tient au moins de très-près, étant de fait une des branches de cette dernière; car un homme serait peu propre à s'occuper de la législation d'un Etat s'il ignorait les lois générales qui régissent ses moyens de production. »

Fr. Bastiat a dit : « C'est une vaste et noble science, en tant qu'exposition, que l'économie politique : elle scrute les ressorts du mécanisme social et les fonctions de chacun des organes qui constituent ces corps vivants et merveilleux qu'on nomme les sociétés humaines. Elle étudie les lois générales selon lesquelles le genre humain est appelé à croître en nombre, en richesse, en intelligence, en moralité; et néanmoins, reconnaissant un libre arbitre social, comme un libre arbitre individuel, elle dit comment les lois particulières peuvent être méconvenues ou violées, quelle responsabilité terrible naît de ces expérimentations fatales et comment la civilisation peut se trouver ainsi arrêtée, retardée, refouée et pour longtemps étouffée. »

Rossi ne donne pas de définition; il préfère avouer lui-même que la première des questions que doit examiner tout homme désireux d'étudier ce sujet est celle-ci, qu'il considère comme étant encore sans réponse : « Qu'est-ce que l'économie politique; quels en sont l'objet, l'étendue, les limites? »

Charles Coquilin, dans le *Dictionnaire d'économie politique*, dit que l'économie politique est « la science des lois du monde industriel, » et il ajoute : « On peut dire toutefois, si l'on veut, que c'est la science des échanges, car les échanges sont, dans le système industriel, le fait primordial qui engendre tous les autres; mais l'expression dont nous nous som-

mes servi nous paraît à la fois plus noble, plus compréhensible et plus exacte. » Proudhon enfin s'exprime ainsi : « La théorie de la justice humaine est dans laquelle la réciprocité de respect se convertit en réciprocité de service, à pour conséquence de plus en plus rapproché l'égalité en toutes choses. Elle seule produit la stabilité dans l'Etat, l'union dans les familles, l'éducation et le bien-être pour tous, la misère nulle part. L'application de la justice à l'économie est donc la plus importante des sciences. L'ordre du développement intellectuel voulait que ce fut la dernière. »

Et plus loin, dans ses *Contradictions économiques* : « Aussi l'économie politique ne se justifie ni par ses maximes, ni par ses œuvres; quant au socialisme, toute sa valeur se réduit à l'avoir constaté. Parce nous est donc de reprendre l'examen de l'économie politique, puisqu'elle seule contient, du moins en partie, les matériaux de la science sociale, et de vérifier si ses théories ne cacheraient pas quelque erreur, et si elles ne révéleraient pas le fait et le droit, révélant la loi de l'humanité et donnerait la conception positive de l'ordre. »

Proudhon dit encore : « Représentons-nous l'économie politique comme une immense plume jonchée de matériaux préparés pour un édifice. Les ouvriers attendent le signal et brûlent de se mettre à l'œuvre; mais l'architecte a disparu sans laisser de plan. Les économistes ont gardé respectueusement un rôle d'observateurs; malheureusement ils n'ont pas l'ombre d'un devis. Ils savent l'origine et l'historique de chaque pièce, ce qu'elle a été de façon, quel bois fournit les matériaux solides, et quelle argile les meilleurs briques. Les économistes ne peuvent se dissimuler qu'ils ont sous les yeux les fragments jetés pêle-mêle d'un chef-d'œuvre, mais il leur eût été impossible jusqu'à présent de trouver le dessin général, et toutes les fois qu'ils ont essayé quelques rapprochements, ils n'ont rencontré que des incohérences. Désespérés à la fin de combinaisons sans résultat, ils ont fini par ériger en science l'incertitude architectonique de la science, ou, comme ils disent, les *mouvements* de ses principes; en un mot, ils ont nié la science. »

Examinons maintenant ce qu'a été, depuis l'origine des sociétés, la science de l'économie politique. L'histoire de l'économie politique comprend plusieurs grands cycles à travers lesquels nous allons suivre, non pas la réalisation du grand problème social, mais toujours et avant tout la misère et les souffrances des hommes. La science n'est pas éternelle, mais les besoins qu'elle a pour mission de satisfaire, les douleurs qu'elle doit combattre et anéantir, préexistent à toute organisation, à toute tentative de soulagement. Cependant, à toute tentative de soulagement, il y a des esprits d'élite s'étaient déjà préoccupés du terrible problème de la vie sociale; seulement comme l'idée d'égalité n'avait pas pénétré dans les masses, il était impossible que les penseurs dégagassent suffisamment, dans leurs exposés, le véritable rôle de l'économie politique. Pour eux, il y avait deux classes d'individus les exploités et les exploités; mais non plus, comme aujourd'hui, par la fatalité économique. Chez les anciens, cette inégalité était de droit, et était le résultat nécessaire de l'exercice du droit de la force. Les vainqueurs opprimaient et exploitaient les vaincus. Or toute la science de l'économie politique se réduisait à ceci : tirer du vaincu la plus grande somme de travail possible. Il n'y a pas d'économie sociale possible avec des principes tels que ceux que nous allons emprunter au livre de la *Poétique* d'Aristote : « La nature a créé certains êtres pour commander et d'autres pour obéir. C'est elle qui a voulu que l'être doué de prévoyance commandât en maître et que l'être capable par ses facultés corporelles d'exécuter des ordres obéît en esclave, et c'est par là que l'intérêt du maître et celui de l'esclave se confondent. » Toute la pensée économique du temps est là; l'homme à esclave, de Grec à barbare, elle est la même. Qu'est-ce donc, sinon une tentative d'organisation du vol, de la spoliation et de l'exploitation? Il serait temps de laisser de côté les phrases banales et consacrées par l'usage. Ainsi Aristote, l'homme logique par excellence, dit d'une part que la justice est une nécessité sociale, que la vertu est indispensable, etc., et, quelques lignes plus bas, il ajoute que la famille, pour être complète, doit comprendre des esclaves et des individus libres. Il va plus loin; il examine si l'esclavage est un fait contre nature, et il répond sans sourcilier, lui, le grand philosophe de Stagyre : « Quand on est inférieur à ses semblables, ainsi que le corps l'est à l'âme, la brute à l'homme, et c'est la condition de tous ceux chez qui l'emploi des forces corporelles est le meilleur parti à espérer de leur être, on est esclave par nature. »

On ne peut nier que, pour l'organisation de la société, les premiers principes soient d'abord la liberté et la dignité humaines, autrement dit, la justice. Par conséquent, comme dans les écrits des prétendus philosophes de l'antiquité il ne se rencontre aucun éclaircissement véritable raison sociale, il ne faut pas craindre de déclarer hautement que l'économie politique était nulle chez les anciens. Il ne suffit pas, pour prétendre à l'universa-

lité, d'avoir laissé échapper quelques mots tels que ceux-ci, qu'on rappelle toujours lorsqu'il s'agit d'Aristote : « L'argent est une marchandise intermédiaire destinée à faciliter l'échange entre deux autres marchandises. » Sans doute, et nous en convenons, la définition est bonne en soi; mais qu'est-ce qu'une telle définition, et, avant tout, à qui destinée-vous par privilège ces biens que vous payez avec l'argent intermédiaire? Non! Aristote n'avait pas même entrevu le vrai rôle de l'économie politique; il avait tous les préjugés de l'époque où il vivait, époque qui ressemblait certes à d'autres beaucoup plus modernes. On peut juger de la moralité économique du philosophe par le fait suivant, qu'il rapporte avec orgueil : « Thales de Milet avait en astronomie des connaissances assez approfondies pour prévoir, dès l'hiver, que la récolte des olives serait abondante; et, dans le but de répondre à quelques reproches sur sa paternité, il employa le produit d'argent qu'il possédait à fournir des arrières pour la location de tous les pressoirs de Milet et de Chios; il les eut à bon marché, en l'absence de tout autre enchérisseur. Quand arriva le temps de récolter, il les revendit cher, et se trouva ainsi à l'aise. »

« Il ne sera pas permis aux amodiateurs d'exporter le bois et la terre hors du Théséum et des autres fonds sacrés. Ceux qui affermeront le Thermophorion ne pourront transporter le bois dans les autres parties des fonds. Ils payeront le fermage de six ou six mille sesterces. »

« Les conditions, si les affermes des objets francs de charges et d'impôts. Si, après cela, il survient une contribution, les habitants de bourg confédérés. »

« Le domaine public renfermait des mines de fer, de cuivre, d'argent, de plomb, de zinc, de mercure, de soufre, de sel, de bitume, de marbre, de pierres précieuses, etc. »

« Les historiens disent qu'elles étaient données à bail à perpétuité. On n'est pas d'accord sur le sens de cette assertion : était-ce une aliénation moyennant une somme fixe payée? était-ce une concession à long terme? L'Etat aurait toujours alors conservé le domaine direct. »

Evidemment, le vrai caractère de l'impôt, chez les Grecs, était le tribut imposé aux nations vaincues. De plus, les Athéniens prélevaient des sommes considérables de leur confédérés. Chaque Etat devait fournir annuellement une contribution pour la défense du territoire commun; mais ces recouvrements présentaient de très-grandes difficultés. Ces revenus étaient payés, tantôt en argent, tantôt en hommes ou en vivres.

Quant aux droits de douanes, ils se payaient toujours en argent. Il y avait encore le droit de débarquement, le droit de port, qui était à peu près ce que nous appelons aujourd'hui droits de tonnage ou d'arrimage, et le droit d'entrepot. Ce n'étaient pas d'ailleurs les seules perceptions indirectes des Athéniens; ils percevaient un droit très-important sur les marchandises venues à l'égara. Il y avait aussi ce qu'on appelait les droits des esclaves, ou droit sur la vente des esclaves.

Les frais de justice, les amendes, les confiscations et autres peines pécuniaires constituaient aussi une forte part du revenu. Après cela, on peut se poser cette question : l'économie politique existait-elle chez les Grecs à l'état de science? Répondons affirmativement.

— *Economie politique chez les Romains.* Ce qui caractérise avant tout l'économie, ou plutôt l'absence d'économie de l'Etat romain, c'est l'organisation du patriciat, ayant à la fois les fonctions du sacerdoce, l'administration des choses publiques, le commandement et la direction des forces de l'Etat. L'historique romain n'est autre chose que la lutte des plébiens contre les patriciens; mais les révolutions ne profitaient qu'aux patriciens.

Servius Tullius divisa le peuple romain en cinq classes, formées d'un nombre plus ou moins considérable de centuries. La première classe comprenait les plus riches, et c'était celle dans laquelle il y avait le plus de centurions; la deuxième classe comprenait la seconde catégorie de riches; enfin on arrivait à la dernière classe, qui comprenait ceux qui ne possédaient rien. Ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que la classe la plus nombreuse, celle des pauvres, ne formait qu'une centurie et que son vote ne pouvait rien contre celui des deux autres ordres; c'était l'aristocratie de la richesse, c'était, pour l'important, la substitution du cens à la race. L'expulsion des rois, loin d'être un progrès démocratique, fut au contraire le retour à l'aristocratie de naissance. Les consuls annuels étaient pris dans le sénat, dans l'ordre des patriciens. La résistance plébéienne fut vaincue par le tribunat, magistrature dont le but fut d'abord la défense des intérêts populaires; c'était en quelque sorte le conseil de surveillance de la plèbe romaine. Le premier avantage remporté par les plébéiens fut l'établissement de la loi des Douze Tables; les plébéiens romains se figuraient qu'à partir de la publication de cette loi ils seraient indépendants; mais bientôt ils compriront que l'établissement de la loi des Douze Tables n'était que la dernière étape de leur déchéance.

« On ne peut nier que, pour l'organisation de la société, les premiers principes soient d'abord la liberté et la dignité humaines, autrement dit, la justice. Par conséquent, comme dans les écrits des prétendus philosophes de l'antiquité il ne se rencontre aucun éclaircissement véritable raison sociale, il ne faut pas craindre de déclarer hautement que l'économie politique était nulle chez les anciens. Il ne suffit pas, pour prétendre à l'universa-

lité, d'avoir laissé échapper quelques mots tels que ceux-ci, qu'on rappelle toujours lorsqu'il s'agit d'Aristote : « L'argent est une marchandise intermédiaire destinée à faciliter l'échange entre deux autres marchandises. » Sans doute, et nous en convenons, la définition est bonne en soi; mais qu'est-ce qu'une telle définition, et, avant tout, à qui destinée-vous par privilège ces biens que vous payez avec l'argent intermédiaire? Non! Aristote n'avait pas même entrevu le vrai rôle de l'économie politique; il avait tous les préjugés de l'époque où il vivait, époque qui ressemblait certes à d'autres beaucoup plus modernes. On peut juger de la moralité économique du philosophe par le fait suivant, qu'il rapporte avec orgueil : « Thales de Milet avait en astronomie des connaissances assez approfondies pour prévoir, dès l'hiver, que la récolte des olives serait abondante; et, dans le but de répondre à quelques reproches sur sa paternité, il employa le produit d'argent qu'il possédait à fournir des arrières pour la location de tous les pressoirs de Milet et de Chios; il les eut à bon marché, en l'absence de tout autre enchérisseur. Quand arriva le temps de récolter, il les revendit cher, et se trouva ainsi à l'aise. »

« Il ne sera pas permis aux amodiateurs d'exporter le bois et la terre hors du Théséum et des autres fonds sacrés. Ceux qui affermeront le Thermophorion ne pourront transporter le bois dans les autres parties des fonds. Ils payeront le fermage de six ou six mille sesterces. »

« Les conditions, si les affermes des objets francs de charges et d'impôts. Si, après cela, il survient une contribution, les habitants de bourg confédérés. »

« Le domaine public renfermait des mines de fer, de cuivre, d'argent, de plomb, de zinc, de mercure, de soufre, de sel, de bitume, de marbre, de pierres précieuses, etc. »

« Les historiens disent qu'elles étaient données à bail à perpétuité. On n'est pas d'accord sur le sens de cette assertion : était-ce une aliénation moyennant une somme fixe payée? était-ce une concession à long terme? L'Etat aurait toujours alors conservé le domaine direct. »

Evidemment, le vrai caractère de l'impôt, chez les Grecs, était le tribut imposé aux nations vaincues. De plus, les Athéniens prélevaient des sommes considérables de leur confédérés. Chaque Etat devait fournir annuellement une contribution pour la défense du territoire commun; mais ces recouvrements présentaient de très-grandes difficultés. Ces revenus étaient payés, tantôt en argent, tantôt en hommes ou en vivres.

Quant aux droits de douanes, ils se payaient toujours en argent. Il y avait encore le droit de débarquement, le droit de port, qui était à peu près ce que nous appelons aujourd'hui droits de tonnage ou d'arrimage, et le droit d'entrepot. Ce n'étaient pas d'ailleurs les seules perceptions indirectes des Athéniens; ils percevaient un droit très-important sur les marchandises venues à l'égara. Il y avait aussi ce qu'on appelait les droits des esclaves, ou droit sur la vente des esclaves.

Les frais de justice, les amendes, les confiscations et autres peines pécuniaires constituaient aussi une forte part du revenu. Après cela, on peut se poser cette question : l'économie politique existait-elle chez les Grecs à l'état de science? Répondons affirmativement.

— *Economie politique chez les Romains.* Ce qui caractérise avant tout l'économie, ou plutôt l'absence d'économie de l'Etat romain, c'est l'organisation du patriciat, ayant à la fois les fonctions du sacerdoce, l'administration des choses publiques, le commandement et la direction des forces de l'Etat. L'historique romain n'est autre chose que la lutte des plébiens contre les patriciens; mais les révolutions ne profitaient qu'aux patriciens.

Servius Tullius divisa le peuple romain en cinq classes, formées d'un nombre plus ou moins considérable de centuries. La première classe comprenait les plus riches, et c'était celle dans laquelle il y avait le plus de centurions; la deuxième classe comprenait la seconde catégorie de riches; enfin on arrivait à la dernière classe, qui comprenait ceux qui ne possédaient rien. Ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que la classe la plus nombreuse, celle des pauvres, ne formait qu'une centurie et que son vote ne pouvait rien contre celui des deux autres ordres; c'était l'aristocratie de la richesse, c'était, pour l'important, la substitution du cens à la race. L'expulsion des rois, loin d'être un progrès démocratique, fut au contraire le retour à l'aristocratie de naissance. Les consuls annuels étaient pris dans le sénat, dans l'ordre des patriciens. La résistance plébéienne fut vaincue par le tribunat, magistrature dont le but fut d'abord la défense des intérêts populaires; c'était en quelque sorte le conseil de surveillance de la plèbe romaine. Le premier avantage remporté par les plébéiens fut l'établissement de la loi des Douze Tables; les plébéiens romains se figuraient qu'à partir de la publication de cette loi ils seraient indépendants; mais bientôt ils compriront que l'établissement de la loi des Douze Tables n'était que la dernière étape de leur déchéance.

« On ne peut nier que, pour l'organisation de la société, les premiers principes soient d'abord la liberté et la dignité humaines, autrement dit, la justice. Par conséquent, comme dans les écrits des prétendus philosophes de l'antiquité il ne se rencontre aucun éclaircissement véritable raison sociale, il ne faut pas craindre de déclarer hautement que l'économie politique était nulle chez les anciens. Il ne suffit pas, pour prétendre à l'universa-

lité, d'avoir laissé échapper quelques mots tels que ceux-ci, qu'on rappelle toujours lorsqu'il s'agit d'Aristote : « L'argent est une marchandise intermédiaire destinée à faciliter l'échange entre deux autres marchandises. » Sans doute, et nous en convenons, la définition est bonne en soi; mais qu'est-ce qu'une telle définition, et, avant tout, à qui destinée-vous par privilège ces biens que vous payez avec l'argent intermédiaire? Non! Aristote n'avait pas même entrevu le vrai rôle de l'économie politique; il avait tous les préjugés de l'époque où il vivait, époque qui ressemblait certes à d'autres beaucoup plus modernes. On peut juger de la moralité économique du philosophe par le fait suivant, qu'il rapporte avec orgueil : « Thales de Milet avait en astronomie des connaissances assez approfondies pour prévoir, dès l'hiver, que la récolte des olives serait abondante; et, dans le but de répondre à quelques reproches sur sa paternité, il employa le produit d'argent qu'il possédait à fournir des arrières pour la location de tous les pressoirs de Milet et de Chios; il les eut à bon marché, en l'absence de tout autre enchérisseur. Quand arriva le temps de récolter, il les revendit cher, et se trouva ainsi à l'aise. »

« Il ne sera pas permis aux amodiateurs d'exporter le bois et la terre hors du Théséum et des autres fonds sacrés. Ceux qui affermeront le Thermophorion ne pourront transporter le bois dans les autres parties des fonds. Ils payeront le fermage de six ou six mille sesterces. »

« Les conditions, si les affermes des objets francs de charges et d'impôts. Si, après cela, il survient une contribution, les habitants de bourg confédérés. »

« Le domaine public renfermait des mines de fer, de cuivre, d'argent, de plomb, de zinc, de mercure, de soufre, de sel, de bitume, de marbre, de pierres précieuses, etc. »

« Les historiens disent qu'elles étaient données à bail à perpétuité. On n'est pas d'accord sur le sens de cette assertion : était-ce une aliénation moyennant une somme fixe payée? était-ce une concession à long terme? L'Etat aurait toujours alors conservé le domaine direct. »

Evidemment, le vrai caractère de l'impôt, chez les Grecs, était le tribut imposé aux nations vaincues. De plus, les Athéniens prélevaient des sommes considérables de leur confédérés. Chaque Etat devait fournir annuellement une contribution pour la défense du territoire commun; mais ces recouvrements présentaient de très-grandes difficultés. Ces revenus étaient payés, tantôt en argent, tantôt en hommes ou en vivres.

Quant aux droits de douanes, ils se payaient toujours en argent. Il y avait encore le droit de débarquement, le droit de port, qui était à peu près ce que nous appelons aujourd'hui droits de tonnage ou d'arrimage, et le droit d'entrepot. Ce n'étaient pas d'ailleurs les seules perceptions indirectes des Athéniens; ils percevaient un droit très-important sur les marchandises venues à l'égara. Il y avait aussi ce qu'on appelait les droits des esclaves, ou droit sur la vente des esclaves.

Les frais de justice, les amendes, les confiscations et autres peines pécuniaires constituaient aussi une forte part du revenu. Après cela, on peut se poser cette question : l'économie politique existait-elle chez les Grecs à l'état de science? Répondons affirmativement.

— *Economie politique chez les Romains.* Ce qui caractérise avant tout l'économie, ou plutôt l'absence d'économie de l'Etat romain, c'est l'organisation du patriciat, ayant à la fois les fonctions du sacerdoce, l'administration des choses publiques, le commandement et la direction des forces de l'Etat. L'historique romain n'est autre chose que la lutte des plébiens contre les patriciens; mais les révolutions ne profitaient qu'aux patriciens.

Servius Tullius divisa le peuple romain en cinq classes, formées d'un nombre plus ou moins considérable de centuries. La première classe comprenait les plus riches, et c'était celle dans laquelle il y avait le plus de centurions; la deuxième classe comprenait la seconde catégorie de riches; enfin on arrivait à la dernière classe, qui comprenait ceux qui ne possédaient rien. Ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que la classe la plus nombreuse, celle des pauvres, ne formait qu'une centurie et que son vote ne pouvait rien contre celui des deux autres ordres; c'était l'aristocratie de la richesse, c'était, pour l'important, la substitution du cens à la race. L'expulsion des rois, loin d'être un progrès démocratique, fut au contraire le retour à l'aristocratie de naissance. Les consuls annuels étaient pris dans le sénat, dans l'ordre des patriciens. La résistance plébéienne fut vaincue par le tribunat, magistrature dont le but fut d'abord la défense des intérêts populaires; c'était en quelque sorte le conseil de surveillance de la plèbe romaine. Le premier avantage remporté par les plébéiens fut l'établissement de la loi des Douze Tables; les plébéiens romains se figuraient qu'à partir de la publication de cette loi ils seraient indépendants; mais bientôt ils compriront que l'établissement de la loi des Douze Tables n'était que la dernière étape de leur déchéance.

« On ne peut nier que, pour l'organisation de la société, les premiers principes soient d'abord la liberté et la dignité humaines, autrement dit, la justice. Par conséquent, comme dans les écrits des prétendus philosophes de l'antiquité il ne se rencontre aucun éclaircissement véritable raison sociale, il ne faut pas craindre de déclarer hautement que l'économie politique était nulle chez les anciens. Il ne suffit pas, pour prétendre à l'universa-

lité, d'avoir laissé échapper quelques mots tels que ceux-ci, qu'on rappelle toujours lorsqu'il s'agit d'Aristote : « L'argent est une marchandise intermédiaire destinée à faciliter l'échange entre deux autres marchandises. » Sans doute, et nous en convenons, la définition est bonne en soi; mais qu'est-ce qu'une telle définition, et, avant tout, à qui destinée-vous par privilège ces biens que vous payez avec l'argent intermédiaire? Non! Aristote n'avait pas même entrevu le vrai rôle de l'économie politique; il avait tous les préjugés de l'époque où il vivait, époque qui ressemblait certes à d'autres beaucoup plus modernes. On peut juger de la moralité économique du philosophe par le fait suivant, qu'il rapporte avec orgueil : « Thales de Milet avait en astronomie des connaissances assez approfondies pour prévoir, dès l'hiver, que la récolte des olives serait abondante; et, dans le but de répondre à quelques reproches sur sa paternité, il employa le produit d'argent qu'il possédait à fournir des arrières pour la location de tous les pressoirs de Milet et de Chios; il les eut à bon marché, en l'absence de tout autre enchérisseur. Quand arriva le temps de récolter, il les revendit cher, et se trouva ainsi à l'aise. »

« Il ne sera pas permis aux amodiateurs d'exporter le bois et la terre hors du Théséum et des autres fonds sacrés. Ceux qui affermeront le Thermophorion ne pourront transporter le bois dans les autres parties des fonds. Ils payeront le fermage de six ou six mille sesterces. »

« Les conditions, si les affermes des objets francs de charges et d'impôts. Si, après cela, il survient une contribution, les habitants de bourg confédérés. »

« Le domaine public renfermait des mines de fer, de cuivre, d'argent, de plomb, de zinc, de mercure, de soufre, de sel, de bitume, de marbre, de pierres précieuses, etc. »

« Les historiens disent qu'elles étaient données à bail à perpétuité. On n'est pas d'accord sur le sens de cette assertion : était-ce une aliénation moyennant une somme fixe payée? était-ce une concession à long terme? L'Etat aurait toujours alors conservé le domaine direct. »

Evidemment, le vrai caractère de l'impôt, chez les Grecs, était le tribut imposé aux nations vaincues. De plus, les Athéniens prélevaient des sommes considérables de leur confédérés. Chaque Etat devait fournir annuellement une contribution pour la défense du territoire commun; mais ces recouvrements présentaient de très-grandes difficultés. Ces revenus étaient payés, tantôt en argent, tantôt en hommes ou en vivres.

Quant aux droits de douanes, ils se payaient toujours en argent. Il y avait encore le droit de débarquement, le droit de port, qui était à peu près ce que nous appelons aujourd'hui droits de tonnage ou d'arrimage, et le droit d'entrepot. Ce n'étaient pas d'ailleurs les seules perceptions indirectes des Athéniens; ils percevaient un droit très-important sur les marchandises venues à l'égara. Il y avait aussi ce qu'on appelait les droits des esclaves, ou droit sur la vente des esclaves.

Les frais de justice, les amendes, les confiscations et autres peines pécuniaires constituaient aussi une forte part du revenu. Après cela, on peut se poser cette question : l'économie politique existait-elle chez les Grecs à l'état de science? Répondons affirmativement.

— *Economie politique chez les Romains.* Ce qui caractérise avant tout l'économie, ou plutôt l'absence d'économie de l'Etat romain, c'est l'organisation du patriciat, ayant à la fois les fonctions du sacerdoce, l'administration des choses publiques, le commandement et la direction des forces de l'Etat. L'historique romain n'est autre chose que la lutte des plébiens contre les patriciens; mais les révolutions ne profitaient qu'aux patriciens.

Servius Tullius divisa le peuple romain en cinq classes, formées d'un nombre plus ou moins considérable de centuries. La première classe comprenait les plus riches, et c'était celle dans laquelle il y avait le plus de centurions; la deuxième classe comprenait la seconde catégorie de riches; enfin on arrivait à la dernière classe, qui comprenait ceux qui ne possédaient rien. Ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que la classe la plus nombreuse, celle des pauvres, ne formait qu'une centurie et que son vote ne pouvait rien contre celui des deux autres ordres; c'était l'aristocratie de la richesse, c'était, pour l'important, la substitution du cens à la race. L'expulsion des rois, loin d'être un progrès démocratique, fut au contraire le retour à l'aristocratie de naissance. Les consuls annuels étaient pris dans le sénat, dans l'ordre des patriciens. La résistance plébéienne fut vaincue par le tribunat, magistrature dont le but fut d'abord la défense des intérêts populaires; c'était en quelque sorte le conseil de surveillance de la plèbe romaine. Le premier avantage remporté par les plébéiens fut l'établissement de la loi des Douze Tables; les plébéiens romains se figuraient qu'à partir de la publication de cette loi ils seraient indépendants; mais bientôt ils compriront que l'établissement de la loi des Douze Tables n'était que la dernière étape de leur déchéance.

« On ne peut nier que, pour l'organisation de la société, les premiers principes soient d'abord la liberté et la dignité humaines, autrement dit, la justice. Par conséquent, comme dans les écrits des prétendus philosophes de l'antiquité il ne se rencontre aucun éclaircissement véritable raison sociale, il ne faut pas craindre de déclarer hautement que l'économie politique était nulle chez les anciens. Il ne suffit pas, pour prétendre à l'universa-

lité, d'avoir laissé échapper quelques mots tels que ceux-ci, qu'on rappelle toujours lorsqu'il s'agit d'Aristote : « L'argent est une marchandise intermédiaire destinée à faciliter l'échange entre deux autres marchandises. » Sans doute, et nous en convenons, la définition est bonne en soi; mais qu'est-ce qu'une telle définition, et, avant tout, à qui destinée-vous par privilège ces biens que vous payez avec l'argent intermédiaire? Non! Aristote n'avait pas même entrevu le vrai rôle de l'économie politique; il avait tous les préjugés de l'époque où il vivait, époque qui ressemblait certes à d'autres beaucoup plus modernes. On peut juger de la moralité économique du philosophe par le fait suivant, qu'il rapporte avec orgueil : « Thales de Milet avait en astronomie des connaissances assez approfondies pour prévoir, dès l'hiver, que la récolte des olives serait abondante; et, dans le but de répondre à quelques reproches sur sa paternité, il employa le produit d'argent qu'il possédait à fournir des arrières pour la location de tous les pressoirs de Milet et de Chios; il les eut à bon marché, en l'absence de tout autre enchérisseur. Quand arriva le temps de récolter, il les revendit cher, et se trouva ainsi à l'aise. »

« Il ne sera pas permis aux amodiateurs d'exporter le bois et la terre hors du Théséum et des autres fonds sacrés. Ceux qui affermeront le Thermophorion ne pourront transporter le bois dans les autres parties des fonds. Ils payeront le fermage de six ou six mille sesterces. »

« Les conditions, si les affermes des objets francs de charges et d'impôts. Si, après cela, il survient une contribution, les habitants de bourg confédérés. »

« Le domaine public renfermait des mines de fer, de cuivre, d'argent, de plomb, de zinc, de mercure, de soufre, de sel, de bitume, de marbre, de pierres précieuses, etc. »

« Les historiens disent qu'elles étaient données à bail à perpétuité. On n'est pas d'accord sur le sens de cette assertion : était-ce une aliénation moyennant une somme fixe payée? était-ce une concession à long terme? L'Etat aurait toujours alors conservé le domaine direct. »

Evidemment, le vrai caractère de l'impôt, chez les Grecs, était le tribut imposé aux nations vaincues. De plus, les Athéniens prélevaient des sommes considérables de leur confédérés. Chaque Etat devait fournir annuellement une contribution pour la défense du territoire commun; mais ces recouvrements présentaient de très-grandes difficultés. Ces revenus étaient payés, tantôt en argent, tantôt en hommes ou en vivres.

Quant aux droits de douanes, ils se payaient toujours en argent. Il y avait encore le droit de débarquement, le droit de port, qui était à peu près ce que nous appelons aujourd'hui droits de tonnage ou d'arrimage, et le droit d'entrepot. Ce n'étaient pas d'ailleurs les seules perceptions indirectes des Athéniens; ils percevaient un droit très-important sur les marchandises venues à l'égara. Il y avait aussi ce qu'on appelait les droits des esclaves, ou droit sur la vente des esclaves.

Les frais de justice, les amendes, les confiscations et autres peines pécuniaires constituaient aussi une forte part du revenu. Après cela, on peut se poser cette question : l'économie politique existait-elle chez les Grecs à l'état de science? Répondons affirmativement.

— *Economie politique chez les Romains.* Ce qui caractérise avant tout l'économie, ou plutôt l'absence d'économie de l'Etat romain, c'est l'organisation du patriciat, ayant à la fois les fonctions du sacerdoce, l'administration des choses publiques, le commandement et la direction des forces de l'Etat. L'historique romain n'est autre chose que la lutte des plébiens contre les patriciens; mais les révolutions ne profitaient qu'aux patriciens.

Servius Tullius divisa le peuple romain en cinq classes, formées d'un nombre plus ou moins considérable de centuries. La première classe comprenait les plus riches, et c'était celle dans laquelle il y avait le plus de centurions; la deuxième classe comprenait la seconde catégorie de riches; enfin on arrivait à la dernière classe, qui comprenait ceux qui ne possédaient rien. Ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que la classe la plus nombreuse, celle des pauvres, ne formait qu'une centurie et que son vote ne pouvait rien contre celui des deux autres ordres; c'était l'aristocratie de la richesse, c'était, pour l'important, la substitution du cens à la race. L'expulsion des rois, loin d'être un progrès démocratique, fut au contraire le retour à l'aristocratie de naissance. Les consuls annuels étaient pris dans le sénat, dans l'ordre des patriciens. La résistance plébéienne fut vaincue par le tribunat, magistrature dont le but fut d'abord la défense des intérêts populaires; c'était en quelque sorte le conseil de surveillance de la plèbe romaine. Le premier avantage remporté par les plébéiens fut l'établissement de la loi des Douze Tables; les plébéiens romains se figuraient qu'à partir de la publication de cette loi ils seraient indépendants; mais bientôt ils compriront que l'établissement de la loi des Douze Tables n'était que la dernière étape de leur déchéance.

« On ne peut nier que, pour l'organisation de la société, les premiers principes soient d'abord la liberté et la dignité humaines, autrement dit, la justice. Par conséquent, comme dans les écrits des prétendus philosophes de l'antiquité il ne se rencontre aucun éclaircissement véritable raison sociale, il ne faut pas craindre de déclarer hautement que l'économie politique était nulle chez les anciens. Il ne suffit pas, pour prétendre à l'universa-

lité, d'avoir laissé échapper quelques mots tels que ceux-ci, qu'on rappelle toujours lorsqu'il s'agit d'Aristote : « L'argent est une marchandise intermédiaire destinée à faciliter l'échange entre deux autres marchandises. » Sans doute, et nous en convenons, la définition est bonne en soi; mais qu'est-ce qu'une telle définition, et, avant tout, à qui destin